Image not found or type unknown

Condamnation preuves disparus

Par **Nathalie11**, le **02/07/2016** à **23:29**

Bonjour,

Mon beau frère est passé devant les assise il y a 3 jours car on le accuse de meurtre.

Le corps a été retrouvé à son domicile, mon beau frère nie les faits mais étant récidiviste il a été condamné à 30 ans de prison.

Ma question est la suivante : plusieurs pièces à convictions qui aurait dû l'innocenter, on été perdues par la police. Il à quand même été jugé, cela est-il normal ? N'y a-t-il pas vice de forme ou autre ?

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **03/07/2016** à **07:22**

Bonjour,

Votre beau-frère a un avocat, c'est à cet avocat de prendre la procédure en mains.

Par **youris**, le **03/07/2016** à **10:08**

bonjour,
la cour d'assises peut condamner sans preuve, il suffit qu'elle ait l'intime conviction que la personne jugée ait commis le crime pour la condamner.
votre beau-frère a la possibilité de faire appel de cette décision.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés